

FAQs

Concernant le Centre de Ressources INCLUSO

- Qui peut solliciter INCLUSO et quand ?

*Chaque personne travaillant dans l'éducation non formelle au Luxembourg, dans les structures d'éducation et d'accueil (SEA) peut contacter INCLUSO. Plus précisément, les professionnels qui sont engagés dans un **Service d'éducation et d'accueil privé/commercial ou conventionné** (Maison Relais, Foyer de Jour, assistant parental, mini-crèche ou crèche), peuvent contacter INCLUSO lorsqu'ils ressentent une/des situation(s) difficile(s) dans l'encadrement d'un enfant et/ou d'un groupe d'enfants ou dans la mise en œuvre de l'inclusion au quotidien.*

Ceci indépendamment du fait si l'enfant en question présente un diagnostic et/ou se retrouve dans une situation de handicap ou non.

INCLUSO est un service de deuxième ligne par rapport à l'enfant et n'intervient jamais en direct sur un enfant.

Les équipes des SEA peuvent également faire appel à INCLUSO lorsqu'elles sont intéressées au thème de l'inclusion de manière plus générale.

Aussi les parents, avec des questions sur l'inclusion dans l'éducation non formelle et/ou l'encadrement de leur enfant au sein d'une structure d'éducation et d'accueil (SEA), peuvent solliciter INCLUSO.

Toute personne ou structure intéressée par la thématique de l'inclusion peut solliciter INCLUSO.

- Comment contacter INCLUSO ?

Par téléphone : (+352) 26 37 49 75

Par mail : incluso@apemh.lu

Rue de l'église L-4976 Bettange-sur-Mess

- Quels sont les coûts de l'accompagnement par INCLUSO et où ont lieu les RDV ?

Les offres d'INCLUSO sont *gratuites* et ont lieu *selon besoins* sur place dans les structures d'accueil ou au bureau d'INCLUSO.

Les interventions d'INCLUSO se font toujours dans le respect de chacun, visent l'autonomie des professionnels et se font toujours en fonction des besoins individuels de chaque équipe éducative accompagnée.

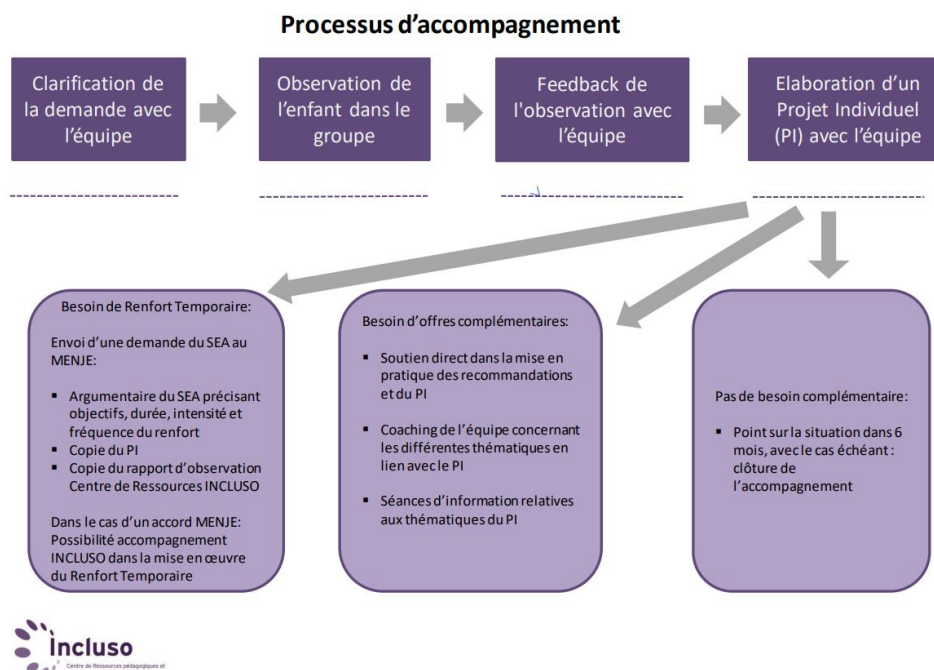
Concernant l'accompagnement du personnel pédagogique

- **De manière concrète, quelle est l'offre d'INCLUSO et comment se déroule un accompagnement ?**

Les équipes d'un SEA peuvent profiter des offres suivantes :

- *Information* sur l'inclusion dans l'éducation non formelle ;
- *Accompagnement* par l'observation et l'élaboration d'un projet individuel d'inclusion pour un enfant accueilli ;
- *Réflexion et sensibilisation* sur différents thèmes de l'inclusion et sur l'approche inclusive en lien avec différentes situations d'handicap ;
- *Coaching* sur des thèmes spécifiques d'une pédagogie inclusive (aménagement de l'espace, observation, diversité, ...) ;
- *Prêt de matériel* concernant des thèmes spécifiques de l'inclusion (ludothèque, valisettes pédagogiques, films, ...) ;
- *Echange de bonnes pratiques* par le biais de la coopération et des possibilités de mise en réseau.

Lors d'une demande d'accompagnement par l'observation et l'élaboration d'un projet individuel d'inclusion pour un enfant encadré, les RDV suivants sont prévus. Ceux-ci peuvent être adaptés en fonction des besoins de l'équipe :



La *durée* et la *fréquence* des autres offres sont organisées de manière individuelle et en fonction des besoins de l'équipe.

- **Le collaborateur INCLUSO fait-il des activités avec les enfants et/ou peut-il être engagé pour encadrer un enfant lors de la pratique quotidienne au SEA ?**

NON. Le public cible du collaborateur INCLUSO est le personnel encadrant du SEA, PAS les enfants accueillis. En conséquence, le collaborateur INCLUSO, hormis les observations dans le contexte SEA, n'effectuera pas d'activités avec les enfants et ne peut pas être embauché pour l'encadrement d'un enfant lors du quotidien au SEA.

- **Est-ce que INCLUSO propose des formations continues ?**

NON. INCLUSO ne propose pas de formations continues, avec comme exception la formation pour les RPI (voir ci-dessous pour la formation du référent pédagogique inclusion- RPI). Néanmoins, INCLUSO peut animer des petits workshops thématiques au sein des SEA, par exemple concernant une déficience ou encore par rapport à comment adapter la communication afin de répondre aux besoins de chaque enfant.

Concernant le prêt de matériel

- Peut-on emprunter du matériel chez INCLUSO ?

Il est possible d'emprunter les *valisettes pédagogiques*. INCLUSO a conçu les valisettes thématiques suivantes : diversité, participation, émotions (0-5 ans), émotions (5-12 ans), perception sensorielle, réflexion en équipe, sensibilisation enfants, comportement-besoins-adaptations. Les valisettes contiennent des exercices, activités et jeux pour le personnel encadrant et pour les enfants. Pour emprunter une valisette il suffit de contacter INCLUSO.

Les livres, les périodiques, le matériel didactique et les jeux peuvent actuellement être consultés sur place dans le bureau d'INCLUSO. Un emprunt de ceux-derniers n'est pas prévu pour le moment.

- Est-ce que INCLUSO prête du matériel spécifique pour personnes en situation d'handicap (chaise roulante, etc.) ?

NON. INCLUSO ne prête pas de chaises roulantes ou autre matériel pour personnes en situation de handicap.

Concernant le Référent pédagogique d'Inclusion (RPI)

- Comment INCLUSO forme et accompagne le RPI ?

La *formation RPI*, imposée par le MENJE et organisée par l'UFEP, est donnée par les collaborateurs INCLUSO. La durée de la formation est de 30 heures (5 modules de 6 heures). La formation, en groupes de 15 à 18 participants, se déroule en langue luxembourgeoise et se déroule dans les lieux de l'UFEP à Bettange-sur-Mess ou du SISPOLO à Hosingen. L'inscription se fait auprès de l'UFEP. (www.UFEP.lu)

Après avoir terminé la formation, les RPIs peuvent participer à la *Plateforme d'échange de bonnes pratiques RPI*. Celle-ci est organisée 4 à 6 fois par année par INCLUSO. Elle a comme objectif de permettre un échange et une mise en réseau des RPIs. La Plateforme a lieu les matins entre 08h30-11h30 dans un SEA qui se met à disposition comme hôte. Invitation, organisation et modération sont faites par Incluso.

Chaque Plateforme traite des thèmes divers en lien avec la pratique quotidienne du RPI. La participation à une Plateforme permet **aux personnes qui ont manqué un module de la formation RPI** de valider leur formation RPI : lors de la plateforme ils reçoivent un certificat de participation, qui en ajout de l'attestation de l'UFEP reçue lors du dernier jour de la formation RPI (ou envoyée au domicile des participants absent lors du dernier jour) est équivalent aux 30 heures de formation RPI. **Aucun autre certificat n'est délivré.**

Pour plus d'infos sur la plateforme RPI, voir les pages 58-68 de la publication "10 ans au service de l'inclusion" :



Les RPI peuvent, en fonction de leurs besoins, se faire *accompagner de manière individuelle*, par un collaborateur INCLUSO dans leur structure d'accueil. Lors de ces RDV, des thèmes concrets (rôle du RPI dans son SEA, observations, activités de sensibilisation, modération d'équipe, etc.) peuvent être réfléchis et mis en œuvre.

- **Quelles lignes directrices existent par rapport à l'emploi du temps du RPI ?**

Avoir du temps pour un *"travail conceptuel"* ainsi que pour *l'encadrement des enfants dans la pratique quotidienne* ont une même importance afin d'effectuer les missions du RPI. L'encadrement des enfants permet de faire le lien avec le réel contexte de travail et d'avoir un œil sur les thèmes actuels du SEA. Le *"travail conceptuel"* permet au RPI d'élargir en continu ses connaissances sur l'inclusion et de préparer des réunions, des activités etc. Chaque SEA doit permettre à son RPI, en fonction de son contexte de travail, de pouvoir réaliser ses missions.

Concernant le cadre juridique de l'inclusion dans l'éducation non formelle au Luxembourg

- Les structures doivent-elles travailler de manière inclusive ? Quelles lignes directrices/ textes juridiques sont à considérer ?

Oui. Chaque SEA est obligé de travailler de manière inclusive car l'inclusion est un droit de CHAQUE enfant. Le personnel encadrant n'a pas besoin d'avoir une formation spécifique pour mettre en place l'inclusion dans son contexte de travail. Voir les documents suivants :

- Cadre de référence national sur l'éducation non-formelle :



www.enfancejeunesse.lu ou

- Pages 14-22 de la publication "10 ans au Service de l'inclusion" :

